

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Février 1875.

Bulletin politique.

LA DISSOLUTION.

On lit dans le Courrier de France :

Les esprits sont maintenant plus calmes. Les malentendus qu'avaient pu faire naître les incidents des dernières séances de l'Assemblée se dissipent assez rapidement.

Il y a peut-être des hommes confiants et naïfs qui s'imaginent que l'Assemblée nationale, élue en février 1871, pourrait, après avoir rejeté tout projet de constitution, prolonger indéfiniment son existence, et qu'elle continuerait pendant de longs mois, peut-être pendant des années, le cours de ses délibérations.

Malheureusement, ou plutôt heureusement, il ne saurait en être ainsi. Nos représentants ont assumé une tâche ; il faut qu'ils l'accomplissent ou qu'ils cèdent la place à des ouvriers plus actifs.

Ce que nous disons là, nul ne l'ignore, nul ne peut le contester sérieusement. On sait que, s'il n'y a pas de majorité pour la constitution, on trouvera tout de suite une majorité pour la dissolution : les éléments en sont connus.

On parle des périls que peut faire courir à la liberté ou aux intérêts conservateurs tel ou tel mode de formation du Sénat. Mais

que sont ces périls, si on les compare à ceux d'une dissolution dans le vide, qui laisserait le pouvoir exécutif isolé au milieu de la France agitée, et qui mettrait aux prises sans médiateur et sans arbitre les partis surexcités par quatre ou cinq ans de luttes stériles et d'attente fiévreuse ?

Quelle différence, en effet, entre les élections faites sans constitution, et les élections accomplies sous un régime régulier et définitif ? Dans le premier cas, on a toute l'agitation d'un plébiscite ; dans le second, on n'a que le jeu paisible du régime parlementaire, la juste et pacifique compétition des torys et des whigs.

Il faut choisir entre les élections passionnées et les élections paisibles, entre la guerre des partis violents et la lutte des partis légaux. Le choix peut-il être douteux ? Et, qu'on le sache bien, il n'y a pas moyen d'échapper à cette alternative.

Le moment est solennel. Que nos représentants comparent les avantages et les inconvénients de tous les systèmes ; qu'ils pèsent et mesurent les périls, et que ceux qui ne peuvent obtenir tout ce qu'ils veulent aient le courage d'accepter un moindre mal pour en écarter un plus grand.

Chronique générale.

COMMISSION DES TRENTE.

La commission des lois constitutionnelles a tenu une nouvelle séance, sous la présidence de M. Batbie.

M. Batbie déclare la discussion ouverte sur les différents projets relatifs à l'organisation du Sénat.

M. de Kerdrel voudrait faire une observation préjudicielle. Il est partisan, comme auparavant, de la création d'un Sénat qu'il croit nécessaire à tous les gouvernements ; mais il regrette qu'on n'ait pas pu en former un bon.

M. Laboulaye. — La conclusion de M. de Kerdrel est alors l'ajournement de la question du Sénat.

M. Lambert Sainte-Croix. — Je dis, comme M. de Kerdrel, que ce que je voulais, je le désire encore ; tous, ou presque tous, nous voulons avant tout un Sénat.

La question préliminaire est donc bien grave, et il faut qu'elle soit tranchée. Il s'agit de savoir si nous pouvons trouver des garanties conservatrices ; il n'y en a pas d'autre aujourd'hui, à mon sens.

M. Chesnelong. — Je partage l'opinion de M. de Kerdrel. La question est complexe, parce que la formation du Sénat est intimement liée à celle des pouvoirs publics.

MM. Vautrain et Waddington nous ont dit hier qu'ils voulaient contribuer à l'organisation de la République, et moi je ne veux pas. M. Lambert de Sainte-Croix et ses amis subissent l'amendement Wallon plutôt qu'ils ne l'acceptent.

Du reste, l'organisation de M. Wallon et ses amis ne peut se faire qu'avec l'appui des radicaux, tandis que la nôtre peut s'appuyer sur tous les éléments conservateurs de l'Assemblée.

En résumé, à mes yeux, la loi sur le Sénat est le vestibule de cette organisation, et je la repousse. Je demande à la commission d'étudier d'autres combinaisons et de chercher à fortifier avant tout les pouvoirs du maréchal ; et, ce faisant, nous serons fidèles à notre mission et au véritable esprit de la loi du 20 novembre.

M. Dufaure. — M. Chesnelong paraît oublier que nous avons pour mission d'organiser les pouvoirs publics.

M. Cézanne. — Je suis profondément étonné du langage de M. Chesnelong. Comment ! au moment où nous cherchons les combinaisons les plus conservatrices, on vient nous dire que nous allons livrer le pays aux éléments perturbateurs !

Vous vivez dans les abstractions ; tenez donc compte des réalités. La commission n'a encore eu que des échecs ; vous en voulez donc encore affronter un ?

D'ailleurs, le maréchal lui-même demande un Sénat ; il vous l'a dit hier. Au surplus, je ne veux ni faire ici de la logique à outrance, ni ne tenir compte que des principes absolus ; je veux faire quelque chose de pratique, et je maintiens que l'étiquette signifie peu de chose. Les institutions doivent être en harmonie avec l'état social d'un pays ; or, que cette étiquette soit monarchique ou républicaine, peu importe.

M. Laboulaye. — Le discours de M. Chesnelong serait à sa place lors de la troisième lecture, et à la tribune de l'Assemblée.

ici nous avons autre chose à faire : nous avons à discuter, à accepter ou à rejeter les propositions qui nous sont soumises, et pas autre chose. L'Assemblée et le pays attendent avec impatience ; il faut se hâter.

M. de Kerdrel. — Le raisonnement de M. Chesnelong diffère du mien, bien que nous soyons unis quant au but. J'aurais voté en faveur d'un bon Sénat, mais je ne le crois pas possible aujourd'hui.

M. de Lacombe. — La commission n'est pas encore saisie des projets de MM. de Kerdrel et Chesnelong ; nous sommes saisis d'autre chose par un vote de l'Assemblée, et il me paraît impossible que la commission n'examine pas les projets qui nous ont été renvoyés.

M. Dufaure. — M. Chesnelong est allé bien plus loin que M. de Kerdrel ; il a donné pour principale raison que le principe du Sénat était inscrit dans l'amendement de M. Wallon, et que, par conséquent, il ne voulait s'y associer d'aucune façon.

Le devoir de la commission est tout autre ; il consiste à examiner les propositions qui nous sont renvoyées. Pour le reste, c'est devant l'Assemblée que chacun doit plaider sa cause. Je n'ajoute rien, ne croyant pas que ce soit ici le lieu de répondre sur le fond à M. Chesnelong.

M. de Talhouët n'approuve pas les projets proposés, mais il lui semble difficile que la commission se refuse à les examiner.

M. le comte Daru. — Quelque opinion qu'on se fasse sur la proposition de M. Wallon ou sur d'autres, il sera toujours facile de les rejeter en troisième délibération ; aujourd'hui, il faut absolument les examiner, et cela non pas seulement en vertu d'une résolution de l'Assemblée, mais en vue de notre devoir envers le pays.

M. de Kerdrel déclare qu'il retire provisoirement sa proposition.

M. Clapier a la parole pour développer son projet. Il cherche la conciliation et croit qu'on ne peut la trouver que dans les idées simples ; ce sont les seules vraies, a dit Descartes. Aussi propose-t-il de conférer la nomination du Sénat à deux sources seulement : le suffrage universel et le pouvoir exécutif.

L'orateur passe en revue les autres systèmes proposés.

Il explique ce que doit être, selon lui, le rôle d'un Sénat ; il invoque l'exemple de la République romaine et de son admirable Sénat.

L'orateur termine par des considérations générales sur le suffrage universel et sur les moyens de modérer ses écarts. Le principal qu'il fait valoir est l'établissement d'un cens d'éligibilité de 2,000 fr. pour les sénateurs.

La Chambre sera prochainement appelée à discuter un projet de loi sur l'assistance médicale, pour lequel l'urgence a été votée il y a près de deux ans ; voici le texte auquel s'est arrêtée la commission saisie de

l'examen des propositions de MM. Lestourgie, Tallon, Théophile Roussel et Morvan :

« Article 1^{er}. — Dans tous les départements, l'assistance à domicile des indigents malades sera organisée, pour chaque commune, conformément aux dispositions de la présente loi.

» Art. 2. — Il sera établi, à cet effet, un bureau de bienfaisance dans toutes les communes où il n'en existe pas actuellement.

» La commission administrative de ce bureau sera composée conformément aux dispositions de la loi du 21 mai 1873.

» Art. 3. — Toutefois, les communes dont la population serait insuffisante pour l'organisation d'un bureau de bienfaisance spécial pourront, sur leur demande, être autorisées par le préfet, après avis conforme du conseil général, à former entre elles des circonscriptions administrées par un même bureau.

» Dans ce cas, la commission administrative se composera des maires et des ministres des cultes de chaque commune, appelés à en faire partie d'après la loi susvisée. Les autres membres seront choisis en proportion de la population dans les diverses communes de la circonscription.

» Art. 4. — Les bureaux de bienfaisance dresseront la liste des indigents admis aux secours médicaux. Cette liste sera approuvée par le préfet. Elle sera également soumise à l'approbation du conseil municipal toutes les fois que la commune devra concourir à la création de ressources spéciales.

» Le médecin, ou un délégué des médecins appelés à faire le service de l'assistance dans la circonscription, pourra présenter ses observations sur la composition de la liste.

» Le bureau de bienfaisance est spécialement chargé de veiller à ce que les secours médicaux soit assurés aux malades et aux infirmes de la circonscription.

» Art. 5. — Les bureaux de bienfaisance pourront exercer un recours, pour le recouvrement de leurs avances, contre les parents des indigents, tenus, d'après la loi, à leur fournir des aliments, qui auraient manqué à cette obligation sans excuse légitime.

» Les dispositions de la loi du 22 janvier 1834 sur l'assistance judiciaire sont applicables aux actions qu'exerceront, dans le cas ci-dessus, les bureaux de bienfaisance, sans qu'ils soient assujettis aux formalités prescrites par les articles 10 et 11 de ladite loi.

» Art. 6. — Les conseils généraux devront, dans chaque département, organiser les secours d'assistance médicale et pharmaceutique, de manière à ce qu'ils soient assurés pour chaque commune.

» Ils arrêteront, à cet effet, des règlements qui détermineront le mode d'organisation et de fonctionnement de ce service. Ces règlements pourront ne pas être uniformes pour les divers cantons du département.

» Les conseils d'arrondissement, les conseils d'hygiène et les conseils municipaux intéressés seront appelés à donner leur avis sur les règlements ci-dessus spécifiés.

» Art. 7. — Les conseils généraux devront porter, dans la mesure indiquée aux articles 8 et 9 ci-dessous, les dépenses des services médicaux et pharmaceutiques au budget ordinaire du département.

» Ils établiront la répartition de ces dépenses entre le département et les communes; elles pourront être mises, jusqu'à concurrence du quart, à la charge des communes.

» Art. 8. — Les départements, en cas d'insuffisance des ressources ordinaires de leur budget, devront voter un centime départemental additionnel aux quatre contributions directes, pour être spécialement affecté à l'organisation des secours médicaux et pharmaceutiques.

» Art. 9. — En cas d'insuffisance des ressources spéciales de l'assistance et des ressources ordinaires de leur budget, les communes seront tenues de s'imposer jusqu'à concurrence de deux centimes additionnels aux quatre contributions, pour leur part contributive aux dépenses prévues par la présente loi.

» Art. 10. — Des subventions pourront être accordées par l'État, dans la mesure qu'il jugera utile et selon leurs besoins, aux départements qui, après avoir épuisé le maximum des contributions spéciales, n'auront pu créer des ressources suffisantes

pour l'organisation des services de l'assistance médicale.

On lit dans la *Champagne*, journal monarchiste de Reims :

« Il y a quelques jours, trois officiers prussiens, en civil, sont venus faire une promenade à cheval au mont de Berru, à l'endroit où l'on se propose de construire le fort redoutable qui sera le Mont-Valérien de Reims. Tout en interrogeant les paysans, ils leur ont laissé entendre qu'ils étaient le général Frossard et deux colonels français venus pour inspecter les lieux et se rendre compte des études qui avaient été faites.

» Le lendemain, des officiers du génie français, installés à Reims, apprenaient ces faits de la bouche des paysans, et, sachant que le général Frossard était loin d'ici, devinaient la supercherie.

On écrit encore d'une commune de l'arrondissement de Laon au *Journal de l'Aisne* que le pays est inondé de faux marchands prussiens, qui vendent leurs produits à vil prix afin de pouvoir espionner à leur aise.

Le *National* annonce que M. le général de Wimpfisen est sérieusement malade. L'effet qu'a produit sur lui le verdict du jury a été foudroyant.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

Dès le mois d'août, les frères avaient recueilli, dans leur maison de Passy où ils les nourrissaient, cent cinquante vieillards, précédemment logés dans les hôpitaux, afin que leurs lits pussent être mis à la disposition des blessés. Dans cette même maison, ils créèrent une ambulance de cent cinquante lits; ils en formèrent une autre de cinquante lits, rue Saint-Antoine.

Rue Oudinot, leur institut reçut, pendant le siège, mille blessés. Les frères leur donnèrent leurs lits, leurs chambres, leurs dortoirs, et se reléguèrent dans le grenier. Ils leur firent le sacrifice de leurs petites provisions, de leurs lampes, de leurs bougies. Un de mes amis a vu le frère Philippe travaillant dans sa chambre, sans feu, et à la lueur d'une chandelle. Frère Philippe le mena voir ses chers blessés. Les frères causaient avec eux, comme des compagnons d'armes au bivouac. Dans cette ambulance, les soldats étaient guéris moralement dès les premiers jours, tant la charité des frères savait trouver d'ingénieux moyens pour adoucir leur sort et pour les égayer!

Le vénérable frère Philippe, oubliant ses soixante-dix-neuf ans, servait lui-même les pauvres malades, les consolait avec cette simplicité, cette bonté qui lui attirèrent tous les cœurs. Chaque jour il leur distribuait quelque douceur. Si quelques-uns de ses chers blessés s'étaient distingués sur le champ de bataille, il s'empressait de faire valoir leurs services auprès des autorités compétentes. A la suite des démarches qu'il fit auprès du ministre de la guerre, trois croix de chevalier et plusieurs médailles furent décernées aux militaires de la rue Oudinot. Il tint à les remettre lui-même, et il saisit ces occasions pour en faire des fêtes de famille. Il eût fallu le voir parcourant les salles; on eût dit un père au milieu de ses enfants. Il s'arrêtait à chaque lit. Il mêlait ses larmes aux larmes des malheureux. Il rattachait à la vie ceux qui recouvraient la santé; il parlait du ciel à ceux qu'il voyait prêts à quitter la terre. A tous il conseillait la soumission à la volonté de Dieu.

Il considérait ses hôtes comme des membres de sa grande famille. Avec une sollicitude paternelle, il organisait pour eux les fêtes traditionnelles du foyer chrétien tombées aujourd'hui en désuétude. Noël fut l'occasion d'une fête des plus touchantes. La plupart des malades et des blessés s'étaient préparés à s'asseoir à la table sainte. Tous auraient voulu assister à la messe de minuit. Mais, par prudence, on dut décider qu'aucun malade n'irait à l'office de la nuit. Le matin, à sept heures, le Saint-Sacrement fut porté solennellement dans les salles de l'ambulance, et le pain des forts distribué à ceux qui ne pouvaient se lever. Tout le personnel de la maison, le frère Philippe et ses assistants en tête, accompagnait, un cierge à la main, le Saint-Sacrement, à travers une double

haie de militaires valides. A la messe, qui fut ensuite célébrée, eut lieu une communion générale que n'oublieront jamais ceux qui en ont été les témoins.

Le premier jour de janvier fut aussi un jour solennel à l'ambulance de la rue Oudinot. Tous les soldats convalescents se réunirent après la messe dans la grande salle de la maison. Là, un sergent-major des mobiles de la Côte-d'Or, décoré pour sa brillante conduite à Champigny, lut au frère Philippe, au nom de tous les hôtes de l'ambulance, le discours suivant :

« Mon frère supérieur général,

» Nous vous savons fort occupé; aussi serons-nous courts. D'ailleurs, nous autres militaires, nous ne connaissons pas les circonlocutions et n'aimons pas les longues tirades. Voici donc ce que nous avons à dire :

» Nous vous connaissons, pour la plupart, de réputation; le nom du frère Philippe a, plus d'une fois, retenti à nos oreilles, et nous, savions avant de l'avoir vu, que c'est un homme de grand mérite, un cœur éminemment charitable. Mais, vénéré supérieur général, ce que la renommée nous avait appris de vous est bien au-dessous de ce que nous voyons de nos yeux. Depuis que les chances de la guerre nous tiennent à votre généreuse et admirable ambulance, les soins les plus assidus et les plus affectueux n'ont cessé de nous être prodigués par tous les chers frères que vous avez charge de diriger. Et vous-même, vous ne vous laissez pas de nous visiter, de nous encourager et de porter tout le monde à nous entourer d'attentions qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est pourquoi nous tenons à vous offrir pour éternelles l'hommage de nos plus sincères remerciements et à vous assurer que nous demandons à Dieu de répandre sur vous, vénéré supérieur, et sur tous les chers frères, ses plus abondantes bénédictions.

Frère Philippe répondit à ce discours par quelques-unes de ces bonnes paroles qu'il savait si bien trouver. Il remercia ses hôtes des sentiments qu'ils venaient d'exprimer et puisa dans son cœur quelques conseils empreints du plus noble patriotisme. Ensuite eut lieu la distribution des petits souvenirs de bonne année que la charité ingénieuse des frères avait préparés : tabacs, cigares, menus objets de piété. Chacun eut sa part et, le cœur aidant, chacun fut servi selon ses goûts. Une collation compléta la fête.

Le docteur Horteloup, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, écrivait à M. d'Arzac, l'historien des frères pendant la guerre, au sujet du dévouement des bons frères :

« Je suis heureux de pouvoir, une fois de plus, faire l'éloge des frères de la rue Oudinot.

» Appelé par mon ami, M. Ricard, à faire un service dans la maison-mère des frères de la Doctrine chrétienne, j'ai été pendant sept mois en contact avec un personnel qui a souvent varié; mais quels qu'aient été les frères qui m'ont bien voulu seconder dans les soins à donner aux malades qui m'étaient confiés, je n'ai eu que des éloges à donner à tous. Il est impossible de montrer plus de zèle, plus de dévouement, plus d'abnégation; beaucoup de novices qui n'avaient jamais approché du lit d'un malade, ont réclamé l'honneur dangereux de rester jour et nuit dans nos salles.

» Leur chef, le frère Baudime, est un modèle qui pouvait les inspirer, car il n'a pâli ni devant le canon, ni devant les envoyés de la Commune; je l'ai vu impassible au milieu des éclats d'obus, comme je l'ai vu disant de dures vérités aux envoyés des Assi et des Raoul Rigault.

» A côté du frère Baudime, il ne faut pas oublier le frère Archange, le frère Exupérien et tant d'autres chez qui, dans ces circonstances difficiles, se sont révélés de rares talents d'organisateurs, d'administrateurs et d'économistes.

» Voyez par-dessus tous le bon, l'excellent frère supérieur général, le frère Philippe : c'est la modestie en personne; c'est le portrait vivant de l'homme d'Horace :

Justum ac tenacem propositi virum...

Et si tractum illabatur orbis, impavidum ferient ruina.

» Je le vois encore accourant à moi au moment où un obus, éclatant dans un dortoir voisin de mes salles, avait ébranlé la maison et brisé vingt carreaux :

« — N'avez-vous rien, cher docteur? me dit-il, j'ai eu peur que vous ne fussiez blessé.

» J'avais précisément dans cette salle son beau portrait peint par Horace Vernet.

« — Peut-on avoir peur en si bonne compagnie? lui dis-je en riant et en lui prenant la main et regardant son image. Il sourit, m'embrassa et je continuai tranquille-ment la visite.

» Lorsque l'ambulance a été terminée par ordre supérieur, je n'ai pas même reçu un remerciement de l'intendance; mais les frères m'ont bien dédommagé, car tous m'ont témoigné le regret qu'ils éprouvaient de ne plus me voir tous les matins, et ce regret, je l'ai partagé du fond du cœur. Je conserverai tant que je vivrai le souvenir de mon apparition dans cette maison, et je désire ne pas être oublié par ces bons frères.

Reproduisons enfin un dernier témoignage, celui de l'illustre Ricard, un des plus grands noms de la science chirurgicale :

« Personne plus que moi, écrivait-il le 16 août 1874, ne peut témoigner en faveur du dévouement et du courage des frères des écoles chrétiennes, sous la généreuse inspiration du très-honoré frère Philippe. Dès le commencement de notre œuvre, ils ont tous répondu à notre appel et n'ont jamais un seul instant faibli, soit sur les champs de bataille soit auprès du lit des malades.

« Les frères, disait-il pendant la guerre, ah! voilà des hommes qui font le bien pour le bien, sans souci de la renommée. Ceux-là savent pousser jusqu'à l'héroïsme la véritable fraternité et l'amour de la patrie...

Il était d'intérêt public qu'aucune école de Paris ne restât fermée pendant le siège. Aussi les frères qui continuèrent ce service prirent-ils double tâche afin de laisser libres un plus grand nombre d'entre eux pour les ambulances et pour les champs de bataille. Les frères âgés de soixante à quatre-vingts ans, encore valides, quittèrent leur retraite de la rue Oudinot pour reprendre leurs chaires de professeur.

Pendant que les frères se montraient héroïques sur les champs de bataille, pendant qu'ils disputaient à la mort, dans les ambulances, les nombreuses victimes de la guerre, plusieurs municipalités de Paris ne trouvèrent dans leur patriotisme rien de mieux à faire que de les poursuivre de leur haine et de leurs hostilités.

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Etranger.

ESPAGNE.

Voici des dépêches communiquées par l'Agence Havas :

« Madrid, 16 février.

» La *Gaceta* publie une ordonnance du ministre des finances, en vertu de laquelle les porteurs de coupons de la dette extérieure, qui ont présenté leurs titres à Madrid, peuvent être payés à Londres et à Paris, s'ils le demandent, par la commission des finances.

» Le même journal annonce que les carlistes ont été mis en déroute à Mora del Ebro.

» L'armée alphonstiste se propose de reprendre ses opérations contre Estella. Les défenseurs du mont Esquinza ont reçu de nouveaux renforts et des tentes-abris. Le général Laserna a transporté son quartier-général à Tafalla, où il restera jusqu'au moment décisif.

Le comité carliste de Londres a reçu les dépêches suivantes :

« Pau, 13 février.

» Moriones a été coupé du corps principal de l'armée libérale; les carlistes le bloquent dans Pampelune. Il a essayé de couper les lignes carlistes, mais il a été repoussé avec des pertes considérables. Les provisions que Moriones a fait entrer dans Pampelune sont insuffisantes; la condition de la ville est pire qu'avant d'avoir été secourue.

» (Après-midi.) — Les libéraux, qui sous Loma ont tenté de prendre Andoain d'assaut, ont été repoussés à la pointe de la baïonnette; ils ont battu en retraite jusqu'à Saint-Sébastien. Les carlistes se sont emparés de 700 fusils et d'une grande quantité de munitions après la bataille du 7. Loma n'a pu éviter d'être capturé que par la rapidité de sa fuite.

» La défaite de l'armée libérale, par don Carlos, fait que Victor-Emmanuel a déclaré

sa réponse à la lettre du prince Alphonse. L'organe semi-officiel du Vatican nie que le Pape ait écrit à Charles VII pour l'engager à cesser la guerre, et se dit autorisé à déclarer que tous les rapports relatifs à la complète neutralité du Saint-Père en cette lutte sont dénués de fondement. »

ALLEMAGNE.

Le landgrave Frédéric de Hesse va lancer un manifeste par lequel il se déclarera chef de la maison électorale de Hesse-Cassel, par suite de la mort du dernier électeur.

On sait que le landgrave Frédéric s'est, il y a quelques années, arrangé avec le roi de Prusse, auquel il a cédé ses droits moyennant une pension de 240,000 thalers par an.

Mais il paraît que les branches collatérales de Hesse-Philippsthal et Hesse-Philippsthal-Barchfeld refusent de le reconnaître comme chef de la famille, et préparent une contre-protestation.

On télégraphie, le 16, de Munich à la *Gazette de Cologne* que le club des patriotes a résolu d'adresser au roi de Bavière une protestation contre l'adoption de la loi sur le mariage civil.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE PLUS FORT MARCHEUR DU DÉPARTEMENT.

Le plus fort — ou tout au moins l'un des plus forts marcheurs du département — c'est tout simplement l'un des facteurs de Maine-et-Loire, le nommé Louis Gayot, ancien militaire, âgé de 49 ans, facteur rural à Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur.

Gayot n'est point connu; mais il laisse loin derrière lui Arteig, le fameux marcheur pyrénéen: qu'on en juge par le dernier exploit de notre facteur rural.

Il dinait à Doué le mardi-gras, 9 février dernier, avec une dizaine de joyeux compagnons. La conversation roula bien vite sur les hommes forts et célèbres pour la marche: et Gayot, séance tenante, paria avec deux des convives, M. Prosper Maillé et M. Maupoint, boulanger, de faire sans se reposer CINQUANTE LIEUES en moins de 48 heures.

Le pari fut accepté et tenu pour soixante francs.

Le départ fut fixé au dimanche 4 février, à 4 heures du matin.

Gayot devait aller et revenir de Doué à Vihiers, cinq fois de suite, du dimanche matin quatre heures, au mardi suivant, quatre heures du matin.

Le pari fut gagné avec quatre heures d'avance.

Lundi soir, 15 février, à minuit, Louis Gayot rentra à Doué, ses cinquante lieues parcourues sans se reposer en 44 heures. Pour constater ses différents passages, il s'était fait signer une feuille de route à Doué, à Concourson, à Vallé, à Trémont et à Vihiers.

Le pari fut reconnu exécuté dans les règles, et en conséquence bel et bien gagné.

Gayot empocha les soixante francs du pari, et se déclara prêt à recommencer pour le même prix tant que l'on voudrait.

Gayot du reste est célèbre dans le pays, et il fait depuis de nombreuses années la plus longue tournée des facteurs ruraux de Doué.

A son arrivée triomphante à Doué lundi soir, on lui a fait une espèce d'ovation; plus de deux cents personnes l'attendaient au passage, et, pour le féter, et en même temps se réjouir un peu, car on était au Lundi-Mardi-Gras, les assistants l'ont littéralement couvert de verdure et de lauriers.

Depuis lundi, ce pari est le sujet de toutes les conversations à Doué et aux environs; en journal bien informé, nous sommes heureux de l'enregistrer, et de faire connaître au dehors le brave et infatigable facteur rural.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

LOCOMOTIVES ROUTIÈRES.

Nous allons voir circuler dans le midi du département des Deux-Sèvres des locomotives routières. Sur la demande présentée par la Société sucrière, dont l'usine est à Melle, le préfet des Deux-Sèvres a autorisé

cette Société à faire circuler une machine locomotive avec son train composé d'un tender et de deux wagons, entre Sauzé-Vaussais et Niort, sur la route nationale n° 4 & 8 de Limoges à Nantes, et entre Melle et le chemin de grande communication n° 43 de la Mothe à Sauzé-Vaussais, sur la route nationale n° 150 de Poitiers à Saintes, à charge par elle de se conformer aux dispositions générales de l'arrêté réglementaire du 20 avril 1866 et aux conditions spéciales suivantes:

La charge maximum sera de 8,000 kilogrammes par essieu de locomotive.

La vitesse maximum du train sera de six à huit kilomètres à l'heure et sera réduite à quatre kilomètres à l'heure au passage des lieux habités, et surtout à Sauzé-Vaussais, à Melle, à Saint-Léger-les-Melle, à Celles, à Mougon, à Gascognolles et à Niort.

La plus grande longueur des trains sera de vingt-cinq mètres au plus.

Cette autorisation est essentiellement provisoire. Elle pourra être retirée sans indemnité, si l'administration juge qu'il en résulte quelques inconvénients à l'égard, notamment, de la sécurité publique et de la conservation des routes.

Les marais de la Sèvre et de Luçon furent exploités, il y a quelques années, par des voleurs qui s'étaient en quelque sorte donné la spécialité de voler le beurre. Un voleur de beurre vient d'être condamné par la Cour d'assises d'Angers. Serait-ce un de ces voleurs? L'acte d'accusation porte que le nommé Rigault, sans profession et sans domicile, âgé de 37 ans, a parcouru en volant les campagnes de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres, commettant partout des vols. Bijoux, actes notariés, vin, beurre, etc., tout est enlevé par sa main rapace. La Cour d'assises d'Angers vient de le condamner à huit ans de travaux forcés. Il a encore à comparaître devant la Cour d'assises des Deux-Sèvres. Peut-être comparaitra-t-il devant celle de la Vendée.

Depuis plusieurs jours, dit le *Journal de la Vienne*, il passe à la gare de Poitiers, par le train 401, trente chevaux venant d'Angleterre et destinés au roi d'Espagne, Alphonse XII. Ces chevaux de race, placés sous la surveillance d'un inspecteur qui les accompagne, sont laissés à Angoulême pendant vingt-quatre heures pour prendre du repos; ils sont ensuite dirigés, par le train de midi, sur Laco (Basses-Pyrénées).

LE JUBILÉ.

Voici, d'après la *Voce della Verità*, quelques renseignements sur les origines historiques du Jubilé:

Nous trouvons l'origine du Jubilé chez les Juifs. Le chapitre XXV du Lévitique nous apprend que chaque cinquantième année était un temps d'anniversaire général.

Cette année-là, les Hébreux étaient exemptés des impôts; les terres et les maisons retournaient à leurs premiers maîtres et les esclaves recouvraient la liberté.

C'était une année de repos, le travail y était interdit; elle était annoncée par les prêtres au son des trompettes; et comme la religion juïque était l'image et la figure des lois de grâce et de rédemption, ainsi le Jubilé des Hébreux figurait la rémission des péchés obtenue par les sacrements, fruits des mérites infinis du Rédempteur.

Plusieurs écrivains assurent que le Jubilé chrétien date des temps apostoliques; Petavius, dans son *Rationnaire*, affirme que les premiers chrétiens célébrèrent deux Jubilés en l'an 49 et l'an 50. Boniface VIII, se fondant précisément sur la coutume traditionnelle, que les peuples avaient conservée de se rendre à Rome tous les cent ans pour obtenir le pardon de leurs péchés dans un Jubilé universel, publia, en 1300, la célèbre constitution *Antiquorum* qui mit en branle le monde entier. « On vit, dit Orsi dans son *Histoire ecclésiastique*, des personnes de tout âge et de toute condition accourir de toutes les provinces d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne et de Hongrie. »

Le peuple se portait vers les basiliques désignées pour la visite avec une telle affluence, que Guillaume Ventura, auteur de la *Chronique d'Asti*, atteste que plusieurs personnes périrent écrasées par la foule et que lui-même courut plusieurs fois un semblable danger. Il évalue à 2 millions le

nombre des pèlerins. Jean Villani, qui se trouvait aussi parmi eux et qui, en cette occasion, résolut d'écrire l'histoire de sa patrie, affirme que pendant cette année il y eut constamment dans Rome au moins 200,000 étrangers. On prit des mesures pour partager en deux, dans sa longueur, le pont Saint-Ange au moyen d'une sorte de cloison, afin que ceux qui allaient à Saint-Pierre ne se rencontrassent point avec ceux qui en revenaient. Ces deux écrivains observent que, malgré ce grand concours de peuple, les vivres furent toujours abondantes et à bon marché.

Les offrandes en argent qui se firent à la basilique de Saint-Pierre furent considérables. Ventura dit que deux clercs étaient jour et nuit occupés à ramasser l'argent avec des râtaux. Le cardinal Stefaneschi, témoin oculaire de ce fait, qu'il a relaté dans son histoire, évalue le chiffre des aumônes à cinquante mille florins ou sequins; il dit que cette somme fut consacrée par Boniface VIII à l'acquisition, pour les susdites basiliques, de biens-fonds dont les revenus devaient être employés à accroître la splendeur du culte.

Parmi les personnages marquants qui vinrent gagner l'indulgence, on cite Charles de Valois, frère de Philippe IV le Bel, roi de France; Charles Martel, roi de Hongrie, etc. Cette même année, on fit encore, à Saint-Jean de Latran, une chaire de marbre, peinte par le célèbre Cimabué, qui représentait le souverain Pontife béni par le peuple du haut de cette chaire. Ces peintures, conservées au palais de Latran, laissent voir l'inscription suivante:

DOMINUS BONIFACIUS PAPA VII
FECIT TOTUM OPUS
PRAESEPTIS THALAMI
ANNO DOMINI MCCC

Cette idée de Boniface de rétablir à Rome la célébration du Jubilé fut vraiment sublime. On vit combien cette institution favorisait l'unité de la foi et resserrait les liens d'amour qui unissent les nations catholiques au centre de la religion; à la différence de ces réunions scientifiques et de ces expositions universelles qui, tout en favorisant le progrès matériel, sont, pour les incrédules, un moyen de répandre partout le virus destructeur de tout ordre social.

Cette solennité ne se célébra d'abord que tous les cent ans; mais Clément VI, dans le but de permettre à tout homme de jouir de l'indulgence plénière dans le cours de sa vie, réduisit l'intervalle à cinquante ans; en 1389, Urbain VI le restreignit encore à trente-trois, et enfin Paul II, en 1470, à vingt-cinq ans, période qui a été conservée jusqu'à nos jours.

Bibliographie.

Si l'étude est un travail, pénible quelquefois, dans la jeunesse, elle est un délassement pour l'homme arrivé dans l'âge mûr.

Alors que les plaisirs, que l'activité d'une carrière honorable font place aux soucis, au repos, l'esprit aime à se reporter aux chefs-d'œuvre de la littérature; il se plaît à passer en revue les mœurs et les institutions des peuples qui nous ont précédés et dont nous grands maîtres, en science comme en politique, étudient chaque jour et copient les leçons: cet examen rétrospectif suspend les ennuis de la vieillesse, il profite à l'adolescent.

M. Daburon père, ancien juge au tribunal civil de Saumur, est du nombre de ces hommes d'élite qui se nourrissent encore de l'étude et qui veulent faire profiter la jeunesse du fruit de leurs réflexions.

C'est dans ce but qu'il vient de publier un livre intitulé:

« *L'ODYSSÉE, d'Homère, mise à la portée de tout le monde, d'après les traductions de Bitaubé et de Pope.* »

L'auteur dit, dans sa préface:

« On fait aujourd'hui beaucoup de livres pour les classes populaires, et l'on a raison. Puisque le peuple sait lire ou apprend à lire, puisqu'on veut l'éclairer, il lui faut des livres qu'il comprenne, qu'il lise avec intérêt, où il trouve à la fois à s'amuser et à s'instruire. »

« Or, il est à remarquer que presque aucun des ouvrages qui composent notre littérature, si grande, si belle, si riche et si variée, n'est véritablement à la portée du peuple. Il ne les connaît même pas de nom, et ces chefs-d'œuvre, ces monuments de l'esprit humain, sont, pour les quatre-

vingt-neuf centièmes de la nation, absolument comme s'ils n'étaient pas. »

Pourquoi, diront peut-être quelques indifférents, l'auteur a-t-il occupé ses loisirs à traduire un livre qui remonte à trois mille ans? C'est que ce poème, dit-il, « est né, créé pour tout un peuple. Magnifiques inventions, sentiments purs, élevés; prodiges, tempêtes, naufrages, événements inouïs; tour à tour ou ensemble, sur la scène, des rois, des bergers, des dieux, des enchantresses, des monstres; les meilleurs, les plus scélérats des hommes; pas une classe, même celle des mendians, exceptée; joint à cela un récit toujours vif, attachant, varié; en un mot, ce qui charme et ravit toutes les classes de lecteurs, mais particulièrement celle du peuple. »

L'auteur a bien choisi; les Grecs ont été nos maîtres en civilisation, et chaque jour l'homme, de tout âge, rencontre sous ses pas, sous ses yeux, les traces de leur passage. Ruines, monuments, tableaux, statues (1), tout cela est empreint de leur génie, de leur valeur.

L'*Odyssée* populaire sera donc lu avec d'autant plus d'intérêt que le style en est agréable et coulant; d'un autre côté, les explications et le petit dictionnaire qui le complètent le rendent intelligible à tous les lecteurs.

P. R

(1) *Diédécès aux Thermopyles* décore le square.

Dernières Nouvelles.

Les combinaisons ministérielles vont toujours leur train.

Voici celle qui, dit-on, réunirait le plus de chances si le projet Wallon sur le Sénat était adopté:

M. Buffet, vice-président du conseil des ministres, remplacerait le général de Chabaud-Latour à l'intérieur;

M. Christophle obtiendrait le portefeuille de la justice;

M. Léon Say reprendrait les finances;

M. Mathieu-Bodet passerait au commerce;

M. Wallon prendrait l'instruction publique.

MM. de Cisse, Decazes, Caillaux, garderaient leur portefeuilles; quant à l'amiral de Montaignac, il serait remplacé par l'amiral Fourrichon à la marine, s'il votait avec la droite.

On sait que M. Buffet a été mandé plusieurs fois à la Présidence et qu'il a eu de longs entretiens avec le maréchal.

Pour les articles non signés — P. GEDRY.

C^{ie} MADRILÈNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

ÉMISSION PUBLIQUE DE 20,000 Obligations DE 500 FR. (Jouissance du 1^{er} janvier 1875)

PORANT INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS, Payables à Paris les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année, remboursables au pair en 40 ans, par tirages annuels, à partir de fin 1875.

PRIX D'ÉMISSION: 400 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT:
50 francs en souscrivant;
50 — à la répartition;
100 — le 1^{er} mai 1875;
100 — le 1^{er} juin 1875;
100 — le 1^{er} juillet 1875, contre remise du titre définitif.

400 francs avec faculté d'escompte sous bonification de 5 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification d'intérêts accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs Obligations par anticipation, l'Obligation ressort, net, à 393 fr. 50 c.

Ce prix, y compris la prime de remboursement de cent francs par obligation, représente un placement de 7 1/4 0/0.

GARANTIES

Le capital-actions, entièrement libéré, est de 12,000,000 de francs, sur lequel le Crédit Mobilier Espagnol a garanti un dividende minimum de 40 francs ou 8 0/0 pendant 5 ans.

Le revenu net, pour 1874, dépasse 1,300,000 fr. Les recettes augmentant constamment et le service des obligations ne nécessitant que 694,500 francs, il y a donc un excédant considérable qui donne aux obligations une sécurité absolue.

Les obligations offertes en souscription sont cotées officiellement à la Bourse de Paris.

Si le nombre d'obligations souscrites dépasse 20,000, la réduction sera proportionnelle.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Mercredi 24 et Jeudi 25 Février

A PARIS, à la Banque nationale de Crédit, 2 et 4, rue de la Chaussée d'Antin.

On peut souscrire en envoyant les fonds par correspondance ou en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Banque nationale de Crédit.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Portraits de MM. Alexandre Dumas fils et le comte d'Haussonville, de l'Académie française; événements d'Espagne: les nouvellistes et le tambour de ville à Estella, don Carlos inspectant une batterie en avant d'Estella; naufrage du steamer le Mogol dans les parages de la Chine; le nouvel Opéra: bal paré et masqué au bénéfice des pauvres le dimanche gras, 7 février; portraits de MM. de Ventavon et Wallon, membres de l'Assemblée nationale; Monaco: le concours international de tir aux pigeons, à Monte-Carlo; l'autel du Nord dans le Temple du Ciel, à Pékin; Australie: manifestation à Adélaïde, en l'honneur des explorateurs MM. John et Alexandre Forrest. — Rébus.

AVIS IMPORTANT.

En tête du numéro de cette semaine de l'Univers illustré on trouvera les détails relatifs à la PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE que ce journal offre à ses abonnés. Un numéro sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o
Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 106^e fascicule, TRE à TUL, est en vente.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1,800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WYLL, jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite?

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueux, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluati, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie-Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.
Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.
La Revalesscière est un remède que j'appellerai

presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalesscière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalesscière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épicières: Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — — — — —
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 05 minutes du matin, express-poste.
6 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre	64	70	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	558	75	16	25
4 1/2 % jouiss. septembre	93	75	25	Crédit Mobilier	470	»	2	50	875	»	»	»
5 % jouiss. novembre	101	95	25	Crédit foncier d'Autriche	552	50	1	25	652	50	»	5
Obligations du Trésor, t. payé	470	»	2	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	5	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	50	3	Est, jouissance nov.	531	25	»	3	75	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	919	50	»	1	25	»	»	»
1865, 4 %	480	»	»	Midi, jouissance juillet	660	»	2	50	»	»	»	»
1869, 3 %	312	3	»	Nord, jouissance juillet	1125	»	»	»	»	»	»	»
1871, 3 %	282	1	»	Orléans, jouissance octobre	925	»	»	»	»	»	»	»
1875, 3 %	450	1	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	590	5	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet	3883	75	3	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	2	Compagnie parisienne du Gaz.	897	50	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	5	Société Immobilière, j. janv.	68	75	»	2	50	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	295	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	227	50	2	50	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	887	50	17	50	»	»	»	»	»	»	»	»

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE L'ALLEU

Située près le bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à trois kilomètres de Saumur, sur le bord de la route de Saint-Florent à Gennes, comprenant:
Maison de maître, deux fermes, terres, prés, vignes et bois-taillis, d'une contenance totale de 34 hectares 78 ares 42 centiares.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

Le 21 février 1875, à midi,
UNE MAISON
ET DÉPENDANCES,
Situées commune de Souzay,

TREIZE PARCELLES DE TERRE VIGNE ET BOIS

Situées dans la même commune et celle de Parnay.
Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (51)

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DE BEAULIEU

Sise commune d'Épieds (Maine-et-Loire),
Appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Cette propriété comprend un château, de construction récente, pouvant tenir lieu de maison de maître, servitudes, caves spacieuses et aérées, dans lesquelles on peut aller et circuler avec des charrettes et dans lesquelles il existe trois pressoirs, et environ 13 hectares de vigne.

Le crû de Beaulieu est un des plus estimés de l'Anjou.
Une fabrique de vin champagnisé pourrait être installée avantageusement dans les caves, et des carrières de toffaux pourraient être exploitées sous la propriété.
Beaulieu se trouve à trois kilomètres de la station Brézé-Saint-Cyr, ligne de Poitiers à Saumur.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (66)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay-Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, gras-double, et tous les articles de ce commerce. (88)

Un ménage demande un emploi. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

HYGIÈNE - SANTÉ

POMMADE DU D^r BERNARD Contre les MALADIES de LA PEAU: Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pellicules, Pityriasis du cuir chevelu. PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon: 3 francs.	HYDROPISE Guérison des Jambes; GUÉRISON; brochure et preuves de l'efficacité du remède: 25 c. D ^r BOUYER, à ANGOULÊME (Charente).	ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-NICHEL d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompt des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciaticque, etc. 10 fr. le flacon pour 40 jours de traitement. — Dépôt principales pharmacies.	HERNIÉS GUÉRISON radicale. Notice GRATIS et FRANCO. Ecrite par M. NIGNAL-SIMON, aux Héritiers (Vendée). Affranchir.	MUSCULINE GUICHON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, Dyspepsie, et surtout la Phthisie pulmonaire et les maladies consomptives. Indispensable aux enfants débiles, aux vieillards et aux convalescents. En boîte de 2, 5, 10 et 15 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Données (Azé). Notice envoyée franco.	CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION. MAISON DE SANTÉ CABBARET du Docteur
--	--	--	---	---	---